



**Politique du programme de bourses
agricoles de La Haute-Yamaska
Les Pousses d'or - 2025-2029**

Mise à jour le 1er octobre 2025

1. MISE EN CONTEXTE

Objectifs

La Haute-Yamaska est dotée d'un grand potentiel agricole. Les productions sont nombreuses et diversifiées. Grâce à son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) 2020-2024, la MRC de La Haute-Yamaska s'est dotée d'un outil concerté, visant à valoriser l'agriculture et reconnaître sa contribution à l'économie régionale, à la santé de la communauté et au développement de son identité.

Le programme de bourses agricoles vise à avoir un impact direct auprès de nos productrices et producteurs agricoles.

- Des entreprises agricoles qui disposent de meilleures ressources pour réaliser leur projet et en assurer la pérennité.
- Une agriculture valorisée dont nous sommes fiers, qui intéresse la relève et contribue à améliorer la cohabitation sociale.
- Des productrices et producteurs agricoles qui se connaissent grâce à un événement réseautage lors duquel les bourses sont remises, permettant de stimuler des projets collectifs.

Comité de travail

En 2024, un comité de travail issu du comité de suivi PDZA a été mis en place afin de déployer le projet de bourses agricoles qui répond à plusieurs priorités du milieu. Le comité de travail rassemble des représentants de la MRC, de l'UPA de la Haute-Yamaska, de L'ARTERRE, d'Entrepreneuriat Haute-Yamaska et du Club conseil Gestrie-Sol. Au besoin, d'autres organismes membres peuvent être invités à rejoindre le comité en fonction de l'évolution du programme de bourses.

Catégories de bourses

VOLET - ENTREPRISES

Bourse démarrage 0-5 ans

Pour soutenir et reconnaître les nouveaux projets de démarrage et d'établissement

Bourse de soutien aux projets agricoles

Pour appuyer les projets des entreprises innovantes et impliquées dans la communauté

VOLET - ÉTUDES

Bourse d'études

Pour reconnaître le cheminement académique et valoriser la formation agricole reconnue

VOLET – INITIATIVE COLLECTIVE

Bourse de soutien

Pour reconnaître les projets porteurs pour le milieu agricole et la communauté

VOLET – AGROENVIRONNEMENT

Bourse de soutien

Pour reconnaître les efforts exemplaires d'une entreprise agricole en matière d'agroenvironnement

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DÉPENSES ADMISSIBLES

Catégories	Critères d'admissibilité	Dépenses admissibles	Modalités de dépôt	Critères de sélection
<p>Bourse Démarrage 0-5 ans visant à soutenir les nouvelles entreprises en démarrage ou les projets d'établissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toute entreprise agricole : <ul style="list-style-type: none"> o En prédémarrage ou en démarrage depuis moins de cinq ans; ou ayant intégré une relève depuis moins de 5 ans. - L'entreprise exerce ou exercera principalement des activités d'agriculture. - Avoir son projet d'affaires en Haute-Yamaska. - Respecter les normes environnementales établies. 	<p>Frais de formation, de soutien professionnel ou tout autre besoin jugé pertinent tel que l'achat d'équipements.</p>	<p><u>Obligatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire - Lettre de motivation expliquant le projet de démarrage ou d'établissement (écrit ou vidéo) - Plan d'affaires ou modèle d'affaires - Logo de l'entreprise - Photos de l'entreprise ou des promoteurs (format .jpg, haute résolution si possible) <p><u>Optionnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout document jugé pertinent (étude, plan d'affaires, CV, états financiers, etc.) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La capacité de la relève ou des entrepreneurs (formation, expérience) et le modèle d'affaires de l'entreprise. 2. La pertinence du projet en lien avec les priorités du Plan de développement de la zone agricole. 3. Appréciation générale du dossier.
<p>Bourse de soutien aux projets agricoles qui se démarquent en fonction des orientations du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toute entreprise agricole ayant un projet agricole qui se démarque en fonction de : <ul style="list-style-type: none"> o l'innovation; o l'implication dans la communauté. - L'entreprise exerce principalement des activités d'agriculture. - Le siège de l'entreprise est situé sur le territoire de la MRC et le projet sera mis de l'avant sur le territoire de la MRC. - Respecter les normes environnementales établies. 	<p>Frais de formation, de soutien professionnel ou tout autre besoin jugé pertinent tel que l'achat d'équipements.</p>	<p><u>Obligatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire - Lettre de motivation expliquant le projet (écrit ou vidéo) - Budget de projet - Logo de l'entreprise - Photos de l'entreprise (format .jpg, haute résolution si possible) <p><u>Optionnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout document jugé pertinent (étude, plan d'affaires, CV, états financiers, etc.) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La pertinence du projet en lien avec les priorités du Plan de développement de la zone agricole. 2. La capacité et le modèle d'affaires de l'entreprise. 3. Appréciation générale du dossier.

<p>Bourse d'études visant à reconnaître le cheminement académique et valoriser la formation agricole reconnue.</p> <p>Les montants varient selon le niveau de scolarité (en fonction du cadre de la Fédération de la relève agricole du Québec)**</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Résider dans la MRC de La Haute-Yamaska ou démontrer un lien fort avec la région de la Haute-Yamaska. - Mener des études dans un domaine d'étude reconnu par la FRAQ : <ul style="list-style-type: none"> o Diplôme d'études professionnelles en agriculture; o Diplôme d'études collégiales, Attestation d'études collégiales ou Certificat universitaire en agriculture; o Baccalauréat ou niveau supérieur d'études en agriculture. - Avoir complété au minimum 50 % du programme ou être diplômé depuis moins de 2 ans. 	<p>Bourse versée sans condition.</p>	<p><u>Obligatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire - Relevé de notes le plus récent <p><u>Optionnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout document que vous jugez pertinent (ex. : CV) 	<p>Démontrer une réussite globale :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Intégration de la formation dans le parcours professionnel. 2. Implication dans la communauté. 3. Résultats académiques (moyenne générale de minimum 70 %)
<p>Bourse initiative collective pour reconnaître un projet porteur pour le milieu agricole et la communauté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être déposé par un organisme à but non lucratif, une municipalité, une coopérative, une école, un organisme dans le domaine de la santé ou un regroupement d'entreprises ou de citoyens. - Initiative qui contribue à renforcer les liens entre le milieu agricole et la communauté. 	<p>Bourse versée au porteur du projet.</p>	<p><u>Obligatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire <p><u>Optionnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout document que vous jugez pertinent afin de présenter votre projet 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nature de partenariat entre le milieu agricole et la communauté. 2. Portée du projet. 3. La pertinence du projet en lien avec les priorités du Plan de développement de la zone agricole.
<p>Bourse d'excellence en agroenvironnement visant à reconnaître les efforts exemplaires d'une entreprise agricole en matière d'agroenvironnement, notamment pour l'amélioration de la qualité de l'eau et la conservation des sols.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être une entreprise agricole ayant mis en œuvre des pratiques ou aménagements agroenvironnementaux récents se démarquant par : <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la qualité de l'eau; • La santé et la conservation des sols; • Une meilleure gestion des matières fertilisantes; • L'optimisation de la gestion de l'eau; • La conservation des milieux naturels. - Avoir son siège et réaliser le projet sur le 	<p>Bourse versée sans condition afin de favoriser la poursuite de l'initiative.</p>	<p><u>Obligatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire - Photos des pratiques/aménagements réalisés (.jpg, haute résolution si possible) - Une carte localisant les pratiques ou aménagements <p><u>Optionnel :</u></p> <p>Tout document que vous jugez pertinent afin de présenter votre</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de pratiques ou aménagements réalisés. 2. Pérennité des actions mises en place. 3. Retombées environnementales. 4. Niveau d'effort investi. 5. Caractère innovant des pratiques ou aménagements.

	territoire de la MRC - Respecter les normes environnementales en vigueur.		projet	
--	--	--	--------	--

*La bourse peut être complémentaire au Fonds de microcrédit agricole de La Haute-Yamaska.

**500 \$ (Diplôme d'études professionnelles en agriculture, Reconnaissance des acquis et compétences), 750 \$ (Diplôme d'études collégiales, Attestation d'études collégiales ou certificat universitaire en agriculture) ou 1 000 \$ (Baccalauréat ou niveau supérieur d'études en agriculture).

3. PROCESSUS DE DÉPÔT ET DE SÉLECTION

La période de mise en candidature se déroule annuellement de novembre à janvier. Les dossiers de candidatures doivent être déposés à la MRC de La Haute-Yamaska.

La MRC de La Haute-Yamaska, via la conseillère au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire, est la personne-contact pour toute question à l'égard du programme de bourses.

Accompagnement des entreprises

Pour les catégories Démarrage 0-5 ans et Projets agricoles, l'organisme Entrepreneuriat Haute-Yamaska fournit les ressources nécessaires à l'accompagnement des entreprises et des promoteurs qui souhaitent mettre à jour leur plan ou modèle d'affaires, leur budget de projet, ainsi que leurs prévisions financières. Au besoin, Entrepreneuriat Haute-Yamaska fera appel à d'autres organismes dispensateurs de services afin de référer l'entreprise pour du soutien technique et financier.

Lorsque pertinent, les entreprises seront encouragées à faire appel au Fonds de microcrédit agricole de La Haute-Yamaska afin de compléter leur montage financier. Un arrimage sera fait au besoin à l'égard des dates de tombée des différents programmes.

Comité de sélection

Le comité de sélection sera animé par la MRC. Le mandat du comité de sélection est le suivant :

- Analyser les dossiers et déterminer les finalistes et lauréats;
- Proposer d'autres ressources ou appuis pour accompagner les porteurs de projets et entreprises agricoles afin de les aider à réaliser leurs projets et en assurer la pérennité.

Le comité de sélection est formé de membres du personnel technique issus des organismes représentés au comité de travail, auquel s'ajoutent des représentants des commanditaires se classifiant à cet effet en vertu du plan de visibilité.

Processus de sélection

Le processus de sélection se déroulera de janvier à février annuellement. Pour chaque catégorie, des lauréats seront choisis en fonction des critères déterminés.

Confidentialité

Un code d'éthique sera signé par les membres du comité de sélection.

L'information présentée dans les projets déposés demeure confidentielle en tout temps. Toutefois, dans le cadre du processus, le montant du prêt octroyé, le nom de l'entreprise bénéficiaire ainsi que la nature du projet et des activités de l'entreprise sont des informations annoncées publiquement.